

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE
ASSOCIATION RALLYE des NOIX



*2^{ème} Rallye Régional VHC des
NOIX de FIRMINY*



04 et 05 Novembre 2022

*COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2023
National (coefficient 2)*

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022

Challenge A.S.A. ONDAINE 2022

Challenge Jean Paul FRANCOIS 2022

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

Association Rallye des NOIX

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80

Portable : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

2^{ème} RALLYE REGIONAL VHC des NOIX de FIRMINY

04 – 05 Novembre 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Lundi 24 octobre 2022
Dates et heures des reconnaissances	Les 29 et 30 octobre 2022, de 9h00 à 18h00
Parution et distribution du road-book	disponible sur le site asaondaine.com
Vérifications administratives	Vendredi 04 novembre 2022, de 17h00 à 21h00 Lieu : Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Vérifications techniques	Vendredi 04 novembre 2022, de 17h15 à 21h30 Lieu : GARAGE Luzy, rue michel rondet, Firminy
Heure de mise en place parc de départ	Vendredi 05 novembre 2022 à 17h00 Lieu : Place du Breuil, Firminy
1 ^o Réunion du collège des com. sportifs	Vendredi 04 novembre 2022, 20h00, Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Affichage officiel	Place du Breuil, Firminy
Publication équipages admis au départ	Vendredi 04 novembre 2022, 22h30, Podium
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 04 novembre 2022, 22h30, Podium
Départ du rallye	Samedi 05 novembre 2022 à 08h15 Pour information: 1 ^{er} VHC - Départ 08h15
Arrivée du rallye	Samedi 05 novembre 2022 à partir de 19h23 pour le 1 ^{er} VHC (pour information 1 ^{er} Moderne: à 19h53)
Vérifications finales	Samedi 05 novembre 2022, Garage POSTAL, Unieux Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye	Au podium, au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Samedi 05 novembre 2022 à l'issue de l'épreuve sur le podium, place du Breuil, Firminy

ARTICLE 1. ORGANISATION

Comité d'Organisation **ASA ONDAINE**

Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 07 67 96 64 46
www.asaondaine.com
contact@asaondaine.com

Permanence du Rallye : jusqu'au 03 Novembre au siège technique Impasse Bertail Prenat 42700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif et technique

Organisateur Administratif et Technique :
Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex
Président : Pascal PERONNET

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem Rallye Régional.

Directeur de Course au PC : **Daniel BERTHON** – Licence 1621

Responsable Technique VHC : **Matthieu MACCOLINI** Licence 228892

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le rallye régional, ainsi que le parcours, font office pour le rallye VHC.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes VHC 2023 avec le coefficient 2**
- **Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022.**
- **Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE 2022.**
- **Le Challenge Jean Paul FRANCOIS 2022.**

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY, doit adresser OBLIGATOIREMENT la demande d'engagement ci-jointe DUMENT COMPLETEE accompagnée des droits d'engagements.

Avant le lundi 24 octobre 2022 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Nicolas Mounier ASA ONDAINE
9 rue du four à chaux 42510 Balbigny

3.1.10P.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 15,

nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagé limité à 160 voitures pour les 2 rallyes.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a - Avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- b - Sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à 260 €

Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à 270 €

3.1.12P. - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.15 - La demande d'engagement doit être accompagnée de la photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupes 4 et 5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1,

le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le 2ème Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition des NOIX de FIRMINY partira AVANT le 44^{ème} Rallye Régional moderne des NOIX de FIRMINY.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2022.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

La Remise des Prix se déroulera le samedi 05 novembre 2022 et après le délai de réclamation réglementaire de 30 mn au :

**PARC D'ARRIVEE
Place du Breuil – 42700 FIRMINY**

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.